

ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES

LES OBJECTIFS

Le projet “familles” intégré au projet d’animation globale du centre social, vise à mettre en cohérence et en synergie les différentes actions destinées aux familles (enfants et parents). Il vise également à soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

Le projet “familles” doit obligatoirement être porté par un “réfèrent familles” qualifié qui consacre au moins un mi-temps à cette fonction.

Il doit impulser et fédérer les actions destinées aux familles. Il doit repérer et/ou construire le “fil conducteur” à travers l’ensemble des actions “familles” conduites par le centre social.

LES ATTENDUS en cas de contrôle

- Le projet “familles” ;
- La fiche de poste et dossier du personnel contenant contrat de travail, diplôme du référent “familles” ;
- Un organigramme nominatif détaillé du service “familles” ;
- Un rapport d’activités ;
- **Le planning annuel ou l’agenda du référent “familles” justifiant son activité ou un outil de traçabilité du temps de travail effectif ;**
- Les plaquettes d’information et de communication avec le programme proposé par le service “familles” ;
- La bonne comptabilisation des Etp pour le calcul du droit (proratisation de la prestation de service ou charges salariales non prises en compte en cas d’absence du référent “familles”) ;
- La convention et l’attestation annuelle obligatoire pour justifier les charges supplétives en cas de contrôle ;
- Le compte de résultat de l’année avec le grand livre analytique, le journal de paie, les clés de répartition utilisées et l’ensemble des factures concernant l’animation collective Familles.

Liste non exhaustive. Ces pièces peuvent vous être demandées pour les 3 derniers exercices et celui en cours.